

> Toutes les communes > Plouasne

Temps d'activités périscolaires. Oui à la semaine de quatre jours

Publié le 10 janvier 2018

[VOIR LES COMMENTAIRES](#)

La décision des conseils municipaux de Plouasne et de Saint-Pern est unanime : l'école doit revenir à la semaine de quatre jours. Ce revirement prévu pour la rentrée prochaine s'accompagnera de la disparition des temps d'activités périscolaires (Tap). Les élus ont souhaité suivre les parents qui, par un questionnaire, s'étaient majoritairement exprimés en faveur d'une répartition des cours sur quatre jours au lieu de quatre jours et demi, laissant aux enfants le mercredi libre. Les conseils d'écoles devront prochainement donner leur avis sur cette proposition des conseils municipaux. C'est enfin l'Inspection académique qui validera, ou non, la demande de dérogation pour le retour à la semaine de quatre jours. La décision sera prise dans le courant du mois de janvier. De la rentrée de janvier jusqu'aux vacances de février, les enfants de l'école publique se verront néanmoins proposer des activités autour du thème des cinq sens. Ils pourront notamment découvrir le langage des signes aux côtés d'une animatrice, qui initiera les grands et les petits à ce mode de communication. De nombreux jeux éducatifs leur permettront également d'apprendre en s'amusant grâce à l'ouïe, la vue, l'odorat, le goût et le toucher.